



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
hydrologique
international



Programme hydrologique international (PHI)

53^e session du Bureau du PHI

Paris, 19-20 avril 2016

RAPPORT FINAL

UNESCO, Paris 2016

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE DE LA SESSION	1
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
3. ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES AU SEIN DE L'UNESCO	2
3.1 Évolution de la situation au sein du Secteur des sciences exactes et naturelles et de la Division des sciences de l'eau depuis les 197 ^e et 198 ^e sessions du Conseil exécutif et la 38 ^e session de la Conférence générale, y compris l'adoption du Programme et budget pour 2016-2017 (38 C/5).....	2
3.2 Audit de la gouvernance du PHI.....	2
3.3 Rapport sur la consultation relative à l'actualisation des Statuts du PHI et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI	2
3.4 Rapport sur la consultation relative à l'établissement d'un groupe intergouvernemental d'experts sur l'eau	4
3.5 Activités extrabudgétaires liées au PHI.....	5
3.6 Rapport du Comité des finances du PHI	5
3.7 Rapport du Comité pour l'information et la communication du PHI	7
3.8 Rapport sur la célébration du 50 ^e anniversaire des programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau	8
4. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	8
4.1 Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII).....	8
4.2 Rapport sur la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées à la 21 ^e session du Conseil intergouvernemental du PHI et à la 52 ^e session du Bureau du PHI	8
4.3 Suivi de l'évaluation externe du PHI-VIII, y compris le rapport de l'enquête sur les comités nationaux du PHI.....	9
4.4 Rapport sur le suivi de l'audit du Secteur des sciences exactes et naturelles	9
4.5 Coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO.....	9
5. RÉSEAU HYDROLOGIQUE DE L'UNESCO	10
5.1 Statut et fonctionnement du réseau hydrologique de l'UNESCO.....	10
5.2 Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (catégorie 1)	10
5.3 Centres qu'il est proposé de créer sous l'égide de l'UNESCO	11
5.4 Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)	11

6.	RELATIONS AVEC LES NATIONS UNIES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	11
6.1	Coopération avec le système des Nations Unies sur les questions d'eau douce.....	11
6.2	Coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales	11
6.3	Contribution du PHI au Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR)	12
6.4	Rôle du PHI dans la Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)	12
6.5	Rôle du PHI dans des réunions internationales importantes	12
6.6	Rôle du PHI dans des programmes internationaux pertinents.....	12
7.	MESURES PRISES PAR LE PHI POUR METTRE EN ŒUVRE L'OBJECTIF 6 DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RELATIF À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET EN ASSURER LE SUIVI	12
8.	ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES DE LA 22 ^e SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI	13
8.1	Approbation de l'ordre du jour provisoire de la 22 ^e session du CIG.....	13
8.2	12 ^e Colloque Kovacs	13
9.	QUESTIONS DIVERSES.....	13
10.	ADOPTION DU RAPPORT	14
11.	CLÔTURE DE LA SESSION.....	14

1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La 53^e session du Bureau du Programme hydrologique international (PHI) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris, du 19 au 20 avril 2016. Y ont assisté le Président et les Vice-Présidents représentant tous les groupes électoraux, ainsi que les présidents du Comité des finances et du Comité pour l'information et la communication du PHI. Étaient représentés vingt délégations d'États membres, trois organisations non gouvernementales et deux centres relatifs à l'eau, l'un de catégorie 1 et l'autre de catégorie 2. La liste des participants figure à l'annexe III.

2. Le Président du Conseil du PHI, M. David Korenfeld Federman (groupe III, Amérique latine et Caraïbes), a souhaité la bienvenue aux participants en la présence de M. Johannes Cullmann, Vice-Président à titre temporaire pour le groupe I (Europe de l'Ouest et Amérique du Nord), M. Ian White, Vice-Président pour le groupe IV (région Asie-Pacifique), M. Jean Patrice Roger Jourda, Vice-Président pour le groupe V(a) (Afrique) et M. Mahmoud Abou-Zeid, Vice-Président pour le groupe V(b) (États arabes). M. Mitja Brilly, Vice-Président pour le groupe II (Europe orientale) a pris part à la session du Bureau du 20 avril.

3. L'observatrice de la délégation permanente de l'Allemagne auprès de l'UNESCO a expliqué que, suite à la nomination de M. Cullmann au poste de Directeur du Département du climat et de l'eau de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en novembre 2015, celui-ci ne pouvait plus remplir les fonctions de Vice-Président du Bureau du PHI pour le groupe I avec droit de vote. Le Bureau a pris note de ce que, pour permettre la participation de M. Cullmann à la 53^e session du Bureau avec droit de vote, l'OMM l'avait détaché auprès de la délégation de l'Allemagne pour la durée de cette session. Les membres du Bureau ont approuvé cette procédure et salué sa participation en qualité de Vice-Président pour le groupe I exerçant pleinement son droit de vote.

4. Le Président a appelé l'attention sur les importants éléments nouveaux apparus depuis la 52^e session du Bureau (juin 2015, Paris), et en premier lieu l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015. Il a souligné que les ODD étaient tous liés à l'eau, à laquelle était consacré un objectif autonome, l'objectif 6. Il s'est dit d'avis que le PHI pourrait faciliter la coopération institutionnelle et transfrontalière aux fins de leur réalisation, et a noté que la COP-21, autre événement phare de l'année 2015, avait des conséquences pour le secteur de l'eau de nature à guider la mise en œuvre du PHI-VIII. Il a évoqué en outre le Groupe de haut niveau sur l'eau créé en janvier 2016 par le Secrétaire général de l'ONU et le Président du Groupe de la Banque mondiale dans le cadre du suivi des ODD. Ces événements étaient autant d'opportunités pour le PHI. Le Président a rappelé aux participants que des services d'interprétation simultanée en anglais et en français étaient disponibles, et a remercié le Gouvernement mexicain grâce au soutien duquel ces services étaient également assurés en langue espagnole pendant la session.

5. M. Qunli Han, Directeur de la Division des sciences écologiques et des sciences de la Terre, a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et aux observateurs au nom de la Directrice générale. Il a rappelé que les États membres avaient désigné l'eau comme une priorité majeure dans le domaine des sciences exactes et naturelles et s'est félicité de leur soutien au PHI. Il a souligné les défis qui se présentaient dans le domaine de l'eau et la confiance que les États membres plaçaient dans le PHI comme programme chef de file au sein du système des Nations Unies dans ce domaine. Il a encouragé tous les comités nationaux du PHI à prendre une part active à sa mise en œuvre et à resserrer leurs liens avec le Secrétariat et avec le réseau hydrologique de l'UNESCO (chaires et centres de catégorie 2). M. Han a rappelé ensuite les deux grands anniversaires qui avaient été célébrés en 2015, à savoir le 70^e anniversaire de l'UNESCO et le 50^e anniversaire du programme relatif à l'eau de l'Organisation. Il a fait observer que les activités du réseau hydrologique de l'UNESCO étaient centrées sur les deux priorités de celle-ci : l'Égalité des genres et l'Afrique. Il a encore mentionné certains événements et initiatives clés à travers lesquels le PHI, le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), l'Institut UNESCO-IHE, les centres de catégorie 2, et le réseau du Programme UNITWIN et

Chaires UNESCO contribuaient à la sécurité de l'eau dans le monde, dans le contexte du changement climatique.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Mme Blanca Jiménez-Cisneros, Secrétaire du PHI, a remercié le Président et M. Han d'avoir ouvert la session du Bureau du PHI et a présenté l'ordre du jour, en proposant d'y ajouter le sous-point 5.4, sur le WWAP. Le Bureau a adopté l'ordre du jour avec la modification mineure qui lui était recommandée.

3. ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES AU SEIN DE L'UNESCO

3.1 Évolution de la situation au sein du Secteur des sciences exactes et naturelles et de la Division des sciences de l'eau depuis les 197^e et 198^e sessions du Conseil exécutif et la 38^e session de la Conférence générale, y compris l'adoption du Programme et budget pour 2016-2017 (38 C/5)

7. Le Bureau a pris note du rapport sur les récentes évolutions institutionnelles. Le Vice-Président pour le groupe I a demandé des éclaircissements au sujet du poste sur la gouvernance et la diplomatie dans le domaine de l'eau et le Secrétariat a répondu que c'était un poste nouvellement créé au sein de la Section de l'écohydrologie, de la qualité de l'eau et de l'éducation relative à l'eau (EQE), dont le titulaire était chargé du projet « Du conflit potentiel au potentiel de coopération » (PCCP), entre autres activités.

Le Bureau a demandé au Secrétariat d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion suivante du Conseil du PHI un point relatif au suivi des recommandations du Commissaire aux comptes figurant dans le document 38 C/23, en vue d'améliorer la gouvernance du PHI par des mesures concrètes, et de faire rapport au sujet des propositions du Commissaire aux comptes au Président du groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance établi par la Conférence générale.

3.2 Audit de la gouvernance du PHI

8. Le Bureau a pris note des éléments nouveaux concernant l'audit de la gouvernance du PHI.

Le Bureau a demandé au Secrétariat de donner suite aux recommandations générales formulées par le Commissaire aux comptes sur la gouvernance du PHI selon qu'il était approprié et applicable au programme lors de la planification de la 22^e session du Conseil du PHI.

3.3 Rapport sur la consultation relative à l'actualisation des Statuts du PHI et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI

9. Le Bureau a pris note de la recommandation exprimée par les États membres lors de l'enquête réalisée par le Secrétariat à l'automne 2015, qui tendait à ne pas modifier la durée actuelle du mandat des membres du Bureau et du Conseil, et à inclure les nouveaux éléments proposés, à savoir la possibilité de tenir les réunions statutaires du PHI ailleurs qu'au Siège de l'UNESCO à Paris. Le Bureau a observé toutefois que cette option demeurerait soumise à différentes considérations, telles que les coûts financiers, et n'était envisageable qu'à la condition qu'il n'en résulte aucun coût additionnel pour l'Organisation. Le Bureau est convenu que la nomination de suppléants des vice-présidents permettrait d'assurer, le cas échéant, la continuité de la représentation des régions au sein du Bureau. Il a été en outre convenu que ne pourraient être remplacés par un suppléant du même groupe régional que les vice-présidents, mais non le Président du Bureau.

10. Le Vice-Président pour le groupe I a prié le Secrétariat d'établir un mandat donnant des indications claires sur le rôle des suppléants, et précisant notamment les moyens de faire en sorte que les suppléants soient convenablement préparés à prendre part aux travaux.

11. Le Vice-Président pour le groupe V(a) s'est dit d'accord avec la proposition relative à l'élection de suppléants dès lors qu'un mandat approprié aurait été approuvé. Il a estimé en outre nécessaire que les suppléants aient un certain profil garantissant qu'ils seraient opérationnels dans leur nouveau rôle dans un délai de deux mois. Le Vice-Président pour le groupe IV a soutenu la proposition révisée et indiqué que, dans sa région, les anciens vice-présidents conseillaient les nouveaux de manière informelle. Le Vice-Président pour le groupe V(b) a demandé comment seraient couverts les frais de participation des suppléants. Le Président a expliqué qu'il n'y aurait aucun coût additionnel puisque le suppléant ne participerait aux réunions qu'en cas d'absence du Vice-Président du même groupe régional. Le Secrétariat a été prié de prendre en compte toutes ces préoccupations dans le mandat des suppléants des membres du Bureau qu'il allait rédiger.

12. La déléguée de la Turquie a remercié le Secrétariat de sa recommandation concernant des membres suppléants. S'agissant de l'identification des vice-présidents, elle a suggéré que le PHI considère l'approche utilisée par le Programme Gestion des transformations sociales (MOST) de l'UNESCO, dans laquelle les régions élisent un pays pour les représenter et laissent à ce dernier le soin de choisir un candidat approprié. Le Vice-Président pour le groupe I a relevé la particularité d'un programme tel que le PHI dont les membres des comités ou points focaux nationaux se réunissaient à intervalles réguliers au niveau régional et se connaissaient les uns les autres.

13. Le Vice-Président pour le groupe I a demandé au Secrétariat de transmettre aux membres du Bureau et du Conseil la proposition présentée par sa région, selon laquelle les membres du Bureau seraient élus (en tant que membres élus) un an avant le début de leur mandat. Ils participeraient aux sessions du Bureau avant le début de leur mandat officiel à leurs propres frais, ou éventuellement par connexion vidéo en direct. Cela aiderait les futurs membres du Bureau à se préparer à leurs fonctions et inciterait à choisir des experts pleinement motivés. Dans cette hypothèse, le mandat des membres du Bureau du PHI commencerait à la session du Bureau tenue entre deux sessions du Conseil intergouvernemental du PHI pour une période de deux ans, précédée par une période d'un an en tant que membre élu. Le Bureau pourrait ainsi préparer pleinement la session suivante du Conseil intergouvernemental et donner aux décisions de celui-ci le suivi approprié. On aurait aussi la garantie que le nouveau président du Conseil connaîtrait parfaitement les règles et procédures de ses réunions. L'adoption de cette procédure aurait pour effet de mettre fin au rôle exercé *ès qualités* par le président du Conseil sortant, la continuité étant assurée par la présence d'un président et d'un vice-président élus. La transition vers le nouveau mode de fonctionnement du Bureau du PHI pourrait consister à élire des membres du Bureau pour un mandat de trois ans à la 22^e session du Conseil intergouvernemental du PHI en juin 2016. À sa 23^e session, en 2018, le Conseil intergouvernemental du PHI élirait ensuite les futurs membres du Bureau qui siègeraient pendant un an à titre bénévole avant de prendre leurs fonctions en 2019 pour un mandat de deux ans.

Le Bureau a demandé au Secrétariat :

- (a) De distribuer, avant la 22^e réunion du Conseil du PHI et préalablement à l'élection de nouveaux membres, des scénarios d'amélioration du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI ;
- (b) De présenter un projet de Statuts du PHI et de Règlement intérieur du Conseil du PHI tenant compte des propositions, notamment quant à la possibilité de tenir les réunions du Bureau et/ou du Conseil ailleurs qu'au Siège de l'UNESCO à Paris.

3.4 Rapport sur la consultation relative à l'établissement d'un groupe intergouvernemental d'experts sur l'eau

14. Le Président a informé les participants de la récente création du Groupe de haut niveau sur l'eau (HLPW) par les Nations Unies et la Banque mondiale. Le Groupe de haut niveau se composait de chefs d'État ou de gouvernement et était coprésidé par Maurice et le Mexique. Au nombre de ses membres figuraient l'Afrique du Sud, l'Australie, le Bangladesh, la Hongrie, la Jordanie, les Pays-Bas, le Sénégal et le Tadjikistan. À cette représentation nationale s'ajoutaient deux conseillers spéciaux. Le Groupe de haut niveau devait être assisté par un secrétariat assuré conjointement par l'ONU et la Banque mondiale et établi au sein du Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU, et devait bénéficier des conseils techniques d'un groupe d'institutions baptisé « Groupe des amis du Groupe de haut niveau ». Le Groupe de haut niveau allait tenir sa première réunion le 21 avril 2016. Il aurait pour fonction principale de proposer aux États membres une approche cohérente de la mise en œuvre de l'ODD 6, en identifiant un mécanisme unique et en fixant une terminologie claire. De nombreuses organisations internationales avaient manifesté leur souhait de rejoindre le « Groupe des amis du Groupe de haut niveau ».

15. Le Président a complété son intervention sur le Groupe de haut niveau en indiquant que l'idée de créer un groupe intergouvernemental d'experts sur l'eau qui avait été débattue à la précédente session du Bureau n'était plus d'actualité puisque le Groupe de haut niveau sur l'eau avait été constitué au plus haut niveau politique possible (chefs d'État et de gouvernement).

16. Le Vice-Président pour le groupe V(a) a souligné la nécessité d'un lien institutionnel entre le PHI et le Groupe de haut niveau sur l'eau. Le Vice-Président pour le groupe IV s'est dit d'avis qu'il serait plus approprié qu'ONU-Eau, y compris le PHI, soit membre du Groupe de haut niveau. Le Vice-Président pour le groupe I a informé le Bureau que, lors d'une réunion tenue récemment à New York, il avait été proposé qu'ONU-Eau soit membre du secrétariat du Groupe de haut niveau. Toutefois, cela impliquait un soutien aux fonctions de secrétariat, mais non l'appartenance au « Groupe des amis du Groupe de haut niveau ». Notant que le « Groupe des amis » conseillerait le Groupe de haut niveau sur les aspects techniques et aurait une influence sur lui dans ce domaine, les Vice-Présidents pour les régions I et V(a) ont tous deux convenus que le PHI devrait en faire partie.

17. Le Président a suggéré que le Bureau réfléchisse à cette possibilité. Pour devenir « ami du Groupe de haut niveau », le Secrétariat du PHI devrait envoyer une demande officielle au secrétariat du Groupe de haut niveau, étant entendu que les procédures officielles restaient à déterminer.

18. La déléguée de la Turquie a demandé des éclaircissements sur le lien éventuel entre le PHI et le Groupe de haut niveau, en indiquant que si, par exemple, le Secrétariat du PHI devait avoir le statut d'observateur auprès du Groupe de haut niveau, cela nécessiterait une décision et une résolution du Conseil du PHI. Elle a également posé des questions sur les résultats attendus du Groupe de haut niveau et l'instance à laquelle il en rendrait compte. Le Président a expliqué qu'il n'y avait aucun lien institutionnel entre le Groupe de haut niveau et le PHI. Le Groupe de haut niveau avait été créé par les Nations Unies et la Banque mondiale et était gouverné comme les autres groupes de haut niveau, ce qui signifiait que des décisions pouvaient être adoptées selon les souhaits des États membres. Il n'était pas nécessaire d'adopter une résolution, mais le PHI pourrait émettre des avis au cas par cas lorsqu'il était consulté par le Groupe de haut niveau sur des questions relevant de sa compétence.

Les membres du Bureau ont décidé que le PHI devrait demander à devenir membre du « Groupe des amis du Groupe de haut niveau sur l'eau » par la voie des mécanismes appropriés, une fois ceux-ci établis.

3.5 Activités extrabudgétaires liées au PHI

19. Le Bureau a pris note des activités extrabudgétaires liées au PHI et remercié les principaux donateurs qui avaient soutenu le programme (instituts et centres non compris), notamment la Belgique/le Gouvernement flamand, le Brésil, l'Espagne, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Indonésie, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Suède, la Suisse, et l'Union européenne (UE).

Le Bureau a demandé au Comité des finances de soutenir les efforts de levée de fonds du Secrétariat.

3.6 Rapport du Comité des finances du PHI

20. Le Président du Comité des finances du PHI a présenté le rapport préliminaire du Comité, en remerciant le Secrétariat du PHI du travail qu'il avait fait pour fournir l'information requise. Le Président a aussi mentionné l'importance des dialogues sur le financement stratégique, qui permettaient aux États membres et au Secrétariat de l'UNESCO de discuter aussi bien des ressources extrabudgétaires que des crédits du Programme ordinaire. Il a fait distribuer un document récapitulatif et a noté qu'une analyse stratégique des fonds extrabudgétaires et des fonds du Programme ordinaire aiderait le Secrétariat du PHI à décider des financements additionnels nécessaires pour les activités jugées prioritaires. Il a également proposé que soit recruté un spécialiste de la levée de fonds.

21. Le Président du Comité des finances a souligné que la collecte de fonds était un enjeu majeur et appelé l'attention sur le niveau relativement faible par rapport à d'autres régions des fonds collectés pour financer les activités en Afrique, qui était l'une des deux priorités de l'Organisation. Il s'est aussi interrogé sur la nécessité de recruter un spécialiste de la levée de fonds pour le PHI alors que le Secteur des sciences exactes et naturelles travaillait déjà à une stratégie de levée de fonds et a invité le Bureau à donner son avis sur la question. Il a recommandé d'accroître le montant des fonds extrabudgétaires alloués au PHI. À cette fin, il convenait de définir clairement les résultats et les coûts des « programmes phares » et d'utiliser ces éléments pour mobiliser des fonds en vue de ces activités. Étant donné le système de soumission de rapports en vigueur, il risquait d'être difficile de présenter l'information de cette manière.

22. Le Président du Comité des finances a ensuite posé des questions sur les quatre points suivants : (a) le Conseil du PHI devait-il décider de l'allocation des fonds, (b) le Bureau devrait-il avoir un récapitulatif des fonds extrabudgétaires à réunir pour chaque thème du PHI et devait-il en discuter, (c) convenait-il de recruter un spécialiste de la levée de fonds, et (d) faudrait-il disposer d'un relevé complet des produits et des coûts des programmes phares du PHI afin de faciliter la collecte de fonds.

23. Le Vice-Président pour le groupe IV (région Asie-Pacifique) a dit que, de toute évidence, ce serait un grand avantage pour l'Organisation d'avoir un spécialiste de la collecte de fonds à temps plein ou à temps partiel. Toutefois, cette approche consistait à répondre aux opportunités qui se présentaient plus qu'à définir des priorités et à se concentrer sur elles.

24. Le Vice-Président pour le groupe V(a) (Afrique) a appelé l'attention sur le niveau comparativement faible des fonds levés pour financer les activités en Afrique, l'une des deux priorités de l'Organisation. Il a également fait observer combien la visibilité du PHI sur le terrain était importante. Il a souligné la nécessité de distinguer le travail du PHI et celui d'autres programmes ou organisations des Nations Unies et le fait qu'il était pour l'instant malaisé de percevoir la contribution concrète du PHI. Il a noté en outre la diminution des fonds extrabudgétaires alloués aux bureaux hors Siège de l'UNESCO pour les activités relatives aux eaux souterraines, et a demandé quelles ressources serviraient à financer le spécialiste de la levée de fonds si celui-ci était recruté, et si elles seraient prélevées sur les montants alloués aux bureaux hors Siège.

25. Le Secrétariat a expliqué en réponse à la question posée par le Président du Comité des finances et par le Vice-Président pour le groupe V(a) (Afrique) que la diminution des fonds extrabudgétaires alloués aux eaux souterraines s'expliquait par le fait qu'un important projet financé par l'Union européenne en Iraq à hauteur de 6,7 millions de dollars des États-Unis avait pris fin en 2015. Il a dit également que de nouveaux apports extrabudgétaires s'élevant à près de 3 millions de dollars interviendraient entre mai et juin 2016 et que l'on aurait alors peut-être une vue plus juste de la répartition véritable des fonds que celle qui ressortait des données présentées pendant la session du Bureau et dans les documents soumis à ce dernier.

26. La Secrétaire du PHI a également insisté sur le fait qu'il était parfois difficile de trouver le juste équilibre entre les exigences des États membres du PHI et les priorités des donateurs. Elle a expliqué aussi que les propositions du PHI avaient dû être revues au niveau des secteurs pour s'assurer de leur conformité avec les objectifs énoncés dans la Stratégie à moyen terme (C/4) et le Programme et budget (C/5) de l'UNESCO et avec les exigences des donateurs. La Secrétaire du PHI a reconnu la nécessité de disposer de personnel supplémentaire pour gérer la collecte de fonds.

27. Le Vice-Président pour le groupe I a souligné que le succès de la levée de fonds ne dépendait pas du recrutement d'une seule personne. Notant que la collecte de fonds était l'objet de discussions depuis 2006, il a déclaré que si une stratégie était élaborée, elle devrait être en cohérence avec la matrice de mise en œuvre du PHI-VIII approuvée à Nairobi (2013), laquelle définissait des objectifs prioritaires (« objectifs spécifiques ») du PHI. Le Président du Comité des finances a jugé important que le Secrétariat présente la répartition des crédits du Programme ordinaire et des fonds extrabudgétaires de façon que le Conseil puisse vérifier le processus d'allocation des ressources financières. Il a été déclaré qu'après avoir vérifié ce processus, le Conseil devrait indiquer si les activités étaient insuffisantes dans tel ou tel domaine. On a recommandé l'établissement, en collaboration avec le Secrétariat, d'un cadre relatif aux fonds extrabudgétaires. Le Vice-Président pour le groupe I a appelé en outre à améliorer l'organisation et la coordination des efforts de collecte de fonds.

28. Le délégué de l'Allemagne a fait observer que le PHI avait fait du bon travail en matière de levée de fonds comparé à d'autres programmes, mais que selon les Statuts du Conseil intergouvernemental, il incombait à ce dernier de superviser les aspects scientifiques et organisationnels du PHI. Il a suggéré d'envoyer aux membres du Conseil un rappel de leurs responsabilités avant chacune de leurs réunions. Il a également proposé que la matrice de mise en œuvre du PHI-VIII élaborée à Nairobi soit distribuée aux membres du Conseil, de façon que chacun d'eux connaisse son rôle et ses responsabilités au regard des priorités des États membres et des objectifs primordiaux de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO.

29. Le Président du Comité des finances du PHI a demandé s'il était possible d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil un point relatif à la matrice de mise en œuvre et à ses rapports avec les financements.

30. La Secrétaire du PHI a fait remarquer que les informations, établies par les États membres, sur les sous-thèmes ou domaines d'action à considérer en priorité au cours des quatre premières années du PHI-VIII (2014-2017) (« objectifs spécifiques » énoncés dans la matrice dite de Nairobi) pouvaient être consultés sur le site Web du PHI (<http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002259/225993E.pdf>, annexe IV). Elle a indiqué aussi que des objectifs devraient être définis pour les quatre années suivantes, de sorte qu'il apparaissait souhaitable d'organiser une réunion similaire à celle qui s'était tenue à Nairobi en septembre 2013 (Réunion stratégique et de haut niveau de l'UNESCO sur la sécurité de l'eau et la coopération et réunion du groupe de travail sur la mise en œuvre du PHI-VIII). Elle a également rappelé que la réunion de Nairobi en 2013 avait bénéficié d'un soutien des États membres (accueillie par le Kenya, la réunion avait été soutenue par l'Allemagne, la Belgique – Gouvernement de la Flandre, le Japon, les Pays-Bas et la Suède). Le Secrétariat contacterait ces États membres et d'autres encore pour les inviter à soutenir une réunion de suivi. La Secrétaire a indiqué que la matrice serait ajoutée à la liste des documents de

référence de la session suivante du Conseil et a suggéré que le groupe de travail sur la mise en œuvre intensifie sa réflexion sur l'application de la matrice conformément au PHI-VIII (résolution IC-XXI-8).

31. Le Bureau a demandé au Secrétariat :

- (a) D'inscrire à l'ordre du jour de la 22^e session du Conseil du PHI un point relatif à la levée de fonds et de lui présenter à ce titre un document contenant :
 - (i) un inventaire des projets phares menés avec succès par le PHI qui serve d'outil de collecte de fonds, à savoir une liste succincte indiquant les produits des projets phares du PHI et le montant des fonds qui leur sont nécessaires (crédits ordinaires et sources volontaires) pour donner effet aux priorités du PHI ;
 - (ii) la « matrice de Nairobi », assortie, si possible, d'un projet de plan de financement détaillé ;
- (b) De présenter pour examen au Conseil du PHI à sa 22^e session un projet de méthode d'évaluation des initiatives, programmes phares, etc. du PHI.

3.7 Rapport du Comité pour l'information et la communication du PHI

32. La Présidente du Comité pour l'information et la communication du PHI a présenté le rapport d'activité de ce dernier. Elle a déclaré que, si l'information et la communication étaient des catalyseurs essentiels pour toutes les activités, la visibilité du PHI dans les pays du groupe IV avait à son sens décliné. Elle a noté que le soutien apporté au Comité par les membres et par le Secrétariat avait été moindre que prévu lors de la création du Comité à la 21^e session du Conseil du PHI. S'agissant du Secrétariat, elle a attribué cela au manque d'effectif au Siège de l'UNESCO. Enfin, elle a formé l'espoir que la résolution IC-XXI-2 serait appliquée et contribuerait à faire avancer les activités d'information et de communication, et a demandé en conclusion que le Bureau décide s'il souhaitait maintenir le Comité ou non.

33. Le Bureau a pris note du rapport du Comité pour l'information et la communication du PHI. Le Vice-Président pour le groupe IV a déclaré que le PHI avait besoin de renforcer sa visibilité en tant que programme, plutôt qu'aux fins de ses projets. Le Vice-Président pour le groupe V(a) a dit que les nouvelles pages Web du PHI pourraient être encore améliorées, mais le Bureau reconnaissait les limites du modèle de présentation des pages Web en usage dans l'ensemble de l'UNESCO que le PHI était tenu d'utiliser. La déléguée de la Turquie a souligné la nécessité d'accroître la communication du Secrétariat avec les délégations permanentes par des réunions et des courriels d'information. L'observateur du centre de catégorie 2 allemand a fait observer que les comités nationaux du PHI devraient jouer un rôle plus actif dans l'amélioration de la visibilité du PHI aux niveaux national et régional, tandis que le Secrétariat aiderait à définir un mécanisme adéquat à cette fin.

- (a) Le Bureau encourage le Secrétariat à mettre en œuvre la Stratégie de communication et d'information élaborée conjointement par le Comité et le Secrétariat.
- (b) Le Bureau a demandé au Secrétariat de renforcer la communication directe avec les délégations en les tenant régulièrement informées des activités du PHI, d'intensifier la communication des comités nationaux du PHI et avec eux dans la perspective de la 22^e session du Conseil du PHI, et de faire mieux connaître l'éventail de services offerts par le Secrétariat.
- (c) Le Bureau a décidé en outre de maintenir le Comité pour l'information et la communication, en le rendant mieux opérationnel, et a demandé au Comité d'apporter son concours au Secrétariat dans le processus susmentionné.

3.8 Rapport sur la célébration du 50^e anniversaire des programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau

34. Le Bureau a pris note en s'en félicitant des activités mises en œuvre par le Secrétariat dans le cadre de la célébration du 50^e anniversaire des programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau.

35. Le Vice-Président pour le groupe IV a félicité le PHI du succès des célébrations dans sa région. Il a indiqué qu'un livre présentant les activités du PHI dans cette région était en préparation et que dix éminents scientifiques de cette même région, dont des représentants de la Chine, du Japon, de la République de Corée et de l'Australie avaient vu leurs travaux en hydrologie reconnus.

4. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

4.1 Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII)

36. Le Bureau a pris note et s'est félicité des efforts du Secrétariat pour mettre en œuvre le PHI-VIII.

37. La représentante d'ARCEAU (France) a évoqué la collaboration de cette association avec l'UNESCO pour l'organisation de la conférence sur le thème « Eau, mégapoles et changements mondiaux », qui avait contribué aux travaux de la COP-21, en formulant l'espoir que cette contribution se poursuivrait jusqu'à la COP-22, qui se tiendrait à Marrakech (Maroc).

38. Le Vice-Président pour la région V(a) a informé le Bureau que la Côte d'Ivoire allait organiser à Abidjan une réunion régionale pour la révision des normes hydrologiques en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. On comptait que la réunion, qui devait se tenir en mai 2016, contribuerait aux activités sur le thème 1 du PHI.

Le Bureau a demandé au Secrétariat d'établir le mandat de l'Équipe spéciale sur l'eau et les mégapoles, qui sera constituée en 2016 sous l'égide du PHI, afin de créer les conditions préalables nécessaires à l'établissement de la Plate-forme de coopération internationale sur l'eau et les mégapoles, et de le présenter pour approbation au Conseil du PHI à sa 22^e session.

4.2 Rapport sur la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées à la 21^e session du Conseil intergouvernemental du PHI et à la 52^e session du Bureau du PHI

39. Au sujet de la résolution XXI-3, relative au lancement de l'Initiative sur les grands fleuves du monde, le Bureau a pris note des éléments nouveaux fournis par la délégation de l'Autriche, concernant notamment la première réunion du groupe de travail et les progrès accomplis dans la définition de la stratégie, des phases et des activités de l'Initiative. Il a noté en outre que la note conceptuelle sur la stratégie de l'Initiative serait présentée au groupe de travail à sa réunion suivante à Vienne en juin 2016. La délégation a annoncé aussi que l'Autriche avait l'intention de proposer la création d'un nouveau centre de catégorie 2 au sein du Centre de modélisation des cours d'eau. La délégation de la Turquie a demandé que les informations relatives à l'initiative telles que les résultats des réunions du groupe de travail, soient communiquées au Conseil du PHI suffisamment à l'avance.

40. Le Bureau a noté que, pour être acceptée, la proposition de création d'un centre de catégorie 2 devrait être faite selon les procédures en vigueur à l'UNESCO.

41. S'agissant de la résolution XXI-8, relative à l'examen et au suivi des programmes du PHI, le Bureau a demandé des informations actualisées sur l'élaboration d'un cadre d'évaluation (méthodologie) de ces programmes et leur évaluation effective, en vue de la présentation de ce cadre à l'examen du Conseil du PHI à sa 22^e session. Le Secrétariat a indiqué que l'évaluation et son cadre ne seraient pas prêts pour examen à la session suivante du Conseil faute de ressources

humaines suffisantes pour mener à bien cette tâche ; néanmoins, le Secrétariat allait lancer le processus d'élaboration d'une méthodologie.

Le Bureau a décidé de réactiver le groupe de travail qui avait été chargé d'élaborer un cadre d'évaluation, comme indiqué dans la résolution XXI-8 (adoptée par le Conseil du PHI à sa 21^e session) et a demandé au Secrétariat du PHI de faciliter ce processus et de faire rapport à ce sujet au Conseil à sa 22^e session.

4.3 Suivi de l'évaluation externe du PHI-VIII, y compris le rapport de l'enquête sur les comités nationaux du PHI

42. Le Bureau a pris note du travail accompli par le Secrétariat pour donner suite aux recommandations issues de l'évaluation externe de PHI-VII, notamment en améliorant la communication, l'ouverture et la visibilité du PHI et la coordination du réseau hydrologique de l'UNESCO (cf. PHI/Bur-LIII/6, sous-points 3.7 et 3.8 ; PHI/Bur-LIII/7, PHI/Bur-LIII/8 5.1 et 5.2).

Le Bureau a demandé au Secrétariat de proposer l'inscription à l'ordre du jour de la 22^e session du Conseil du PHI d'un point relatif à la présentation des résultats de l'enquête sur les comités nationaux réalisée en 2015 et, si nécessaire, de formuler à cet égard des recommandations pour approbation.

4.4 Rapport sur le suivi de l'audit du Secteur des sciences exactes et naturelles

43. Le Bureau a pris note des éléments nouveaux concernant l'audit du Secteur des sciences exactes et naturelles et s'est déclaré satisfait du travail accompli par la Division des sciences de l'eau et par le Secrétariat du PHI.

4.5 Coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO

44. M. Han Qunli, Secrétaire du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB), a rendu compte des solides relations de coopération entre le PHI et le MAB, en citant plusieurs exemples d'activités communes, menées notamment dans le cadre de la COP-20 et de la COP-21.

45. M. Patrick McKeever, Secrétaire du Programme international de géosciences (PICG), a donné des exemples concrets de la coopération entre le PHI et le PICG à travers la mise en œuvre d'activités communes concernant les eaux souterraines, le changement climatique, les affaissements de terrain et les glaciers.

46. Mme Dafna Feinholz, représentant la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) de l'UNESCO, a rendu compte du travail mené en collaboration avec le PHI sur l'éthique de l'eau, y compris les aspects éthiques des nouvelles technologies, la pollution de l'eau et le changement climatique. Elle a informé le Bureau que le Président du PHI serait invité comme membre *ès qualités* de la Commission pour assister à la session extraordinaire de la COMEST qui serait organisée en septembre 2016 à Paris.

47. Le Secrétariat a rappelé les solides liens de coopération noués avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI) dans le cadre du domaine d'intervention relatif aux eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial, ainsi qu'avec tous les secteurs au sein de la Plate-forme intersectorielle sur le changement climatique de l'UNESCO, en particulier pendant la COP-21.

48. Le Bureau a pris note en s'en félicitant de la coopération du PHI avec d'autres programmes et secteurs de l'UNESCO.

5. RÉSEAU HYDROLOGIQUE DE L'UNESCO

5.1 Statut et fonctionnement du réseau hydrologique de l'UNESCO

49. Le Bureau a pris note, en remerciant le Secrétariat, du rapport sur le statut et le fonctionnement du réseau hydrologique (« famille de l'eau ») de l'UNESCO.

50. Le Vice-Président pour le groupe IV a déclaré que le réseau des centres de catégorie 2 relatifs à l'eau représentait une importante charge de travail pour le Secrétariat et a demandé à cet égard si les calculs avaient été faits concernant le recouvrement des coûts. Pendant la discussion qui a suivi, les membres du Bureau, le Secrétariat et les observateurs ont débattu des coûts supportés par le Secrétariat du PHI au titre du réseau des centres de catégorie 2 et de l'Institut UNESCO-IHE de catégorie 1, ont rappelé la valeur ajoutée du réseau et ont souligné la nécessité de guider le processus de sélection, de désignation et d'évaluation des centres.

Le Bureau a décidé de recommander au Conseil d'établir un comité chargé du réseau des centres de catégorie 2 en vue d'aider les États membres à évaluer les nouveaux centres proposés par rapport à une vision stratégique et globale des domaines dans lesquels de nouveaux centres sont nécessaires et d'évaluer les contributions des centres existants aux activités prioritaires du PHI. Il a été demandé que le comité rende compte de ses conclusions au Bureau et au Conseil du PHI, ainsi qu'au Conseil exécutif afin d'informer les États membres.

5.2 Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (catégorie 1)

51. M. Fritz Holzwarth, Recteur par intérim de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE), a présenté les activités de l'Institut et la consultation en cours entre l'UNESCO, le Gouvernement des Pays-Bas, et la Fondation au sujet de la reconduction de l'accord portant création de l'UNESCO-IHE en tant qu'institut de catégorie 1 de l'UNESCO. Il a souligné que ce processus permettrait à l'Institut de poursuivre avec succès ses activités dans les domaines de l'éducation, de la formation, du renforcement des capacités, de la recherche et de l'innovation et qu'il devrait, selon les interventions de certains États membres à la 199^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO, ménager la souplesse requise dans la conception de la gouvernance future de l'Institut.

52. Le Recteur p.i. a évoqué en outre le caractère transdisciplinaire de la Stratégie de l'Institut UNESCO-IHE pour 2015-2020, qui prévoyait notamment une étroite coopération avec le PHI, mais aussi des liens avec d'autres programmes intergouvernementaux de l'UNESCO, comme le MAB et MOST, et mettait l'Institut en position de contribuer à d'autres ODD que le seul ODD 6, notamment les ODD 2, 3, 11, 13 et 15. À cet égard, il a informé le Bureau de projets de secours d'urgence aux réfugiés en Indonésie dans le cadre du processus de Sendai et d'un récent accord avec la FAO sur la comptabilisation des ressources en eau. Il a fait observer que l'Institut UNESCO-IHE était à même de coopérer avec tous les membres du réseau hydrologique de l'UNESCO. Enfin, il a indiqué que 140 étudiants de 35 pays avaient obtenu le diplôme de masters de l'Institut en 2016.

53. Le Vice-Président pour le groupe I a proposé que le Bureau aide à mener à bien les négociations susmentionnées. Il a rappelé les efforts de coordination de l'Institut UNESCO-IHE et du PHI en 2014 et a suggéré de les réactiver. Le Recteur p.i. de l'Institut et le Secrétariat du PHI sont convenus qu'une coopération plus étroite était souhaitable entre les deux institutions et ont signalé que les activités communes s'étaient intensifiées depuis le début du processus de reconduction de l'Accord en 2015. Le Secrétariat a indiqué que des projets étaient mis en œuvre conjointement et qu'une première réunion de coordination de la communication avait eu lieu.

5.3 Centres qu'il est proposé de créer sous l'égide de l'UNESCO

54. Le Bureau a pris note du rapport sur les centres qu'il était proposé de créer sous l'égide de l'UNESCO (Brésil et Autriche).

Le Bureau a décidé que, pour permettre l'examen des propositions lors d'une réunion hors session, des dossiers complets soient envoyés au Secrétariat du PHI le 3 mai 2016 au plus tard. Le Bureau décidera alors si les propositions seront ou non présentées au Conseil du PHI à sa 22^e PHI session en juin 2016.

5.4 Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP)

55. Le Bureau a félicité l'équipe du WWAP du lancement réussi de l'édition 2016 du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau et a exprimé son soutien à son programme de travail futur.

56. Le Vice-Président pour le groupe I s'est dit d'avis qu'un programme tel que le WWAP ne devrait pas présenter des rapports, mais se concentrer plutôt sur certaines évaluations : l'une était la synthèse des autres sources d'information, liées en particulier à la COP, aux ODD, au cadre de Sendai, etc., et l'autre avait trait au traitement des données nécessaires à une telle évaluation. En réponse à ces remarques, le Coordonnateur du WWAP a informé les membres du Bureau que les activités du programme relatives aux données et aux indicateurs avaient été réduites en raison des contraintes financières, mais que des efforts étaient en cours pour les développer à plus grande échelle en cherchant des donateurs potentiels pour les financer. Il a ajouté que l'objectif du WWAP n'était pas de copier de longs rapports sur les cibles de l'ODD 6, mais d'en faire précisément la synthèse en leur ajoutant de la valeur et en formulant des recommandations concrètes, compte dûment tenu des différences de contexte socioéconomique entre pays. L'évaluation viserait, au-delà des liens réciproques entre les différentes cibles de l'ODD 6, à faire ressortir la dimension relative à l'eau d'autres ODD concernant la santé, la lutte contre la pauvreté, etc. pour aboutir à un rapport qui soit utile. En conclusion, il s'est félicité du renforcement de la collaboration avec l'OMM et d'autres organismes des Nations Unies aux fins de l'évaluation des données.

6. RELATIONS AVEC LES NATIONS UNIES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

6.1 Coopération avec le système des Nations Unies sur les questions d'eau douce

57. Le Secrétariat a fait le point sur la coopération du PHI avec le système des Nations Unies sur les questions d'eau douce, notamment la collaboration menée par l'intermédiaire d'ONU-Eau ainsi qu'avec d'autres institutions et programmes de l'ONU (CEE-ONU, FAO, OMM, PNUE et UNICEF) et la contribution du PHI aux programmes conjoints des Nations Unies au niveau des pays.

Le Bureau a recommandé que le PHI renforce sa coopération avec le système des Nations Unies sur les questions d'eau douce dans les domaines d'intérêt commun.

6.2 Coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales

58. Le Bureau a pris note du rapport du Secrétariat sur la coopération du PHI avec des organisations intergouvernementales, notamment l'Union africaine, le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et sur la collaboration du programme avec des organisations non gouvernementales, dont l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Association internationale des hydrogéologues (AIH), l'Association internationale des sciences hydrologiques (AISH), des commissions de bassins, etc.

Le Bureau a pris acte avec satisfaction de la collaboration du PHI avec d'autres programmes, et a recommandé que le PHI intensifie sa coopération et renforce les synergies avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans les domaines d'intérêt commun.

6.3 Contribution du PHI au Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR)

59. Le Bureau a salué les contributions du PHI au Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, ainsi que celle des autres membres du réseau hydrologique de l'UNESCO.

6.4 Rôle du PHI dans la Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)

60. Le Bureau a pris note du rôle joué par le PHI dans la Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie », et a remercié le Secrétariat.

6.5 Rôle du PHI dans des réunions internationales importantes

61. Le Bureau a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour le rôle joué par le PHI dans d'importantes réunions internationales.

6.6 Rôle du PHI dans des programmes internationaux pertinents

62. Le Bureau a pris acte de la participation active du PHI au nombre croissant de programmes internationaux d'envergure et de son rôle dans ces derniers, notamment sa contribution, d'une part, au Programme de développement durable et aux ODD à l'horizon 2030, avec l'organisation d'un colloque de l'Initiative internationale du PHI sur la qualité de l'eau (IIWQ) sur le thème « Suivi de la qualité de l'eau dans le cadre des ODD » ainsi que d'ateliers internationaux sur la science de la durabilité, et, d'autre part, au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, avec l'organisation d'une réunion sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et la signature du Partenariat SIPC-ICL de Sendai pour la réduction des risques de glissement de terrain.

Le Bureau a recommandé au Secrétariat d'accorder un degré de priorité élevé à la contribution du PHI aux volets les plus pertinents des programmes internationaux.

7. MESURES PRISES PAR LE PHI POUR METTRE EN ŒUVRE L'OBJECTIF 6 DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RELATIF À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET EN ASSURER LE SUIVI

63. Le Bureau s'est félicité du rôle joué par l'UNESCO et le PHI dans la mise en œuvre de l'ODD 6 et a demandé au Secrétariat de continuer de participer activement à la Global Expanded Water Monitoring Initiative (GEMI) dans le cadre d'ONU-Eau.

64. En conclusion, il a été noté que la 22^e session du Conseil du PHI permettrait aux États membres de débattre de la façon dont le programme pourrait le mieux contribuer à la réalisation de l'ODD 6. L'un des observateurs, le Directeur du Centre international sur les ressources en eau et le changement planétaire (catégorie 2) établi à Koblenz (Allemagne), a fait part de son expérience concernant l'élaboration d'une méthodologie de mesure pour l'indicateur ODD 6.3.2. Le Bureau a accueilli favorablement le débat à venir et a fait observer que le processus lié à l'ODD sur l'eau était guidé par ONU-Eau, et que les décisions relatives à ce processus et aux activités à mettre en œuvre étaient prises par les États membres.

Le Bureau a demandé au Secrétariat de préparer un document d'information sur les activités du PHI relatives aux ODD et de le présenter au Conseil du PHI à sa 22^e session, en vue de recueillir l'avis des États membres sur la meilleure façon d'accompagner les pays et de renforcer leurs capacités dans la collecte et le suivi des données pour les indicateurs de l'ODD 6.

8. ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES DE LA 22^e SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI

8.1 Approbation de l'ordre du jour provisoire de la 22^e session du CIG

65. Le Bureau a pris note de l'ordre du jour provisoire de la 22^e session du Conseil du PHI qui lui a été présenté (IHP/IC-XXII/1 Prov.).

66. Le Bureau a demandé au Secrétariat :

- (a) d'examiner le sous-point 4.3, « Rapport sur la consultation relative à la révision des Statuts du PHI et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI », au début de la session du Conseil, préalablement à l'élection du nouveau président et des vice-présidents¹ ;
- (b) de rayer de l'ordre du jour le sous-point 4.4, « Rapport sur la consultation relative à l'établissement d'un groupe intergouvernemental d'experts sur l'eau » ;
- (c) de distribuer un ordre du jour provisoire tenant compte des modifications susmentionnées.

8.2 12^e Colloque Kovacs

67. Le Bureau a pris acte du rapport du Secrétariat sur les activités préparatoires du 12^e Colloque Kovacs, qui se tiendrait prochainement sur le thème « Contribution de l'hydrologie à la mise en œuvre des ODD relatifs à l'eau : savoirs, données, indicateurs, outils et innovations ».

68. M. Christophe Cudennec, Secrétaire général de l'Association internationale des hydrogéologues, a souligné la collaboration menée entre l'AISH et le PHI dans le cadre des colloques Kovacs, et informé le Bureau qu'un livre électronique sur le 12^e Colloque Kovacs serait élaboré et disponible en ligne, et qu'il inclurait la contribution des principaux orateurs ainsi qu'une sélection d'affiches.

9. QUESTIONS DIVERSES

69. M. Pierre-Alain Roche, Gouverneur du Conseil mondial de l'eau et Président de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE, France), a fait savoir au Bureau que le Comité national français pour le PHI serait réactivé dans le cadre du Partenariat français pour l'eau, qui regroupe les parties prenantes participant aux activités internationales relatives à l'eau (ministères, opérateurs, universités, sociétés privées, organisations locales, etc.). Les acteurs français du secteur de l'eau se réuniraient le 26 avril 2016 pour préparer la réactivation du Comité national français pour le PHI.

70. Le Président du Bureau s'est félicité de la revitalisation du Comité national français pour le PHI. Il a également salué les développements positifs rapportés lors de la réunion, et a remercié tous les membres du Bureau, les observateurs et le Secrétariat du PHI.

¹ La révision du règlement intérieur d'un organe directeur, même si elle est approuvée par le Conseil du PHI à sa 22^e session, doit également être approuvée par le Conseil exécutif et la Conférence générale. Par conséquent, la version révisée du Règlement intérieur du Conseil du PHI n'entrera pas en vigueur avant la 23^e session de ce dernier.

71. Le Vice-Président pour la région V(a) a informé les participants que le Gouvernement de la Côte d'Ivoire organisait, en partenariat avec l'UNESCO, la première réunion d'experts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la révision des normes hydrologiques en Afrique occidentale et centrale. Cette réunion s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du Thème 1 de la phase VIII du PHI. Elle se tiendrait à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 2 et 3 juin 2016.

10. ADOPTION DU RAPPORT

72. Le Bureau et les observateurs ont passé en revue et commenté le projet de rapport. Le Bureau a ensuite adopté la version révisée du rapport, compte tenu des observations formulées par ses membres.

11. CLÔTURE DE LA SESSION

73. Au nom du Président, le Vice-Président pour la région IV a remercié le Bureau, les observateurs et le Secrétariat pour cette session productive. Il a déclaré la 53^e session du Bureau du PHI close à 17 h 30 le 20 avril 2016.

ANNEXE I
DÉCISIONS

Numéro de sous-point et de paragraphe	Décision prise/actions requises
Sous-point 3.1 (par. 7)	<u>Le Bureau a demandé au Secrétariat d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion suivante du Conseil du PHI un point relatif au suivi des recommandations du rapport du Commissaire aux comptes figurant dans le document 38 C/23, en vue d'améliorer la gouvernance du PHI par des mesures concrètes, et de faire rapport au sujet des propositions du Commissaire aux comptes au président du groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance établi par la Conférence générale.</u>
Sous-point 3.2 (par. 8)	<u>Le Bureau a demandé au Secrétariat de donner suite aux recommandations générales formulées par le Commissaire aux comptes sur la gouvernance du PHI selon qu'il était approprié et applicable au programme lors de la planification de la 22^e session du Conseil du PHI.</u>
Sous-point 3.3 (par. 13)	<u>Le Bureau a demandé au Secrétariat :</u> <u>(a) de distribuer, avant la 22^e session du Conseil du PHI et préalablement à l'élection de nouveaux membres, des scénarios d'amélioration du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI ;</u> <u>(b) de présenter un projet de Statuts du PHI et de Règlement intérieur du Conseil du PHI tenant compte des modifications proposées, notamment quant à la possibilité de tenir les réunions du Bureau et/ou du Conseil ailleurs qu'au Siège de l'UNESCO à Paris.</u>
Sous-point 3.4 (par. 15)	<u>Les membres du Bureau ont décidé que le PHI devrait demander à devenir membre du « Groupe des amis du Groupe de haut niveau sur l'eau » par la voie des mécanismes appropriés, une fois ceux-ci établis.</u> <u>Le Bureau a demandé au Secrétariat de présenter, pour examen, une proposition concernant l'éventualité que le PHI devienne membre du « Groupe des amis du Groupe de haut niveau sur l'eau » au Conseil du PHI à sa 22^e session.</u>
Sous-point 3.5 (par. 18)	<u>Le Bureau a demandé au Comité des finances de soutenir les efforts de levée de fonds du Secrétariat.</u>
Sous-point 3.6 (par. 30)	<u>Le Bureau a demandé au Secrétariat :</u> <u>(a) d'inscrire à l'ordre du jour de la 22^e session du Conseil du PHI un point relatif à la levée de fonds et de lui présenter à ce titre un document contenant :</u> <u>(i) un inventaire des projets phares menés avec succès par le PHI qui serve d'outil de collecte de fonds, à savoir une liste succincte indiquant les produits des projets phares du PHI et le montant des fonds qui leur sont nécessaires (crédits ordinaires et sources volontaires) pour donner effet aux priorités du PHI ;</u> <u>(ii) la « matrice de Nairobi », assortie, si possible, d'un projet de plan de financement détaillé ;</u> <u>(b) de présenter pour examen au Conseil du PHI à sa 22^e session un projet de méthode d'évaluation des initiatives, programmes phares, etc. du PHI.</u>

Numéro de sous-point et de paragraphe	Décision prise/actions requises
Sous-point 3.7 (par. 32)	<p><u>(a) Le Bureau encourage le Secrétariat à mettre en œuvre la Stratégie de communication et d'information élaborée conjointement par le Comité et le Secrétariat.</u></p> <p><u>(b) Le Bureau a demandé au Secrétariat de renforcer la communication directe avec les délégations en les tenant régulièrement informées des activités du PHI, d'intensifier la communication des comités nationaux du PHI et avec eux dans la perspective de la 22^e session du Conseil du PHI, et de faire mieux connaître l'éventail de services offerts par le Secrétariat.</u></p> <p><u>(c) Le Bureau a décidé en outre de maintenir le Comité pour l'information et la communication, en le rendant mieux opérationnel, et a demandé au Comité d'apporter son concours au Secrétariat dans le processus susmentionné.</u></p>
Sous-point 4.1 (par. 37)	<p><u>Le Bureau a demandé au Secrétariat d'établir le mandat de l'Équipe spéciale sur l'eau et les mégalo-pôles, qui sera constituée en 2016 sous l'égide du PHI, afin de créer les conditions préalables nécessaires à l'établissement de la Plate-forme de coopération internationale sur l'eau et les mégalo-pôles, et de le présenter pour approbation au Conseil du PHI à sa 22^e session.</u></p>
Sous-point 4.2 (par. 40)	<p><u>Le Bureau a décidé de réactiver le groupe de travail qui avait été chargé d'élaborer un cadre d'évaluation, comme indiqué dans la résolution XXI-8 (adoptée par le Conseil du PHI à sa 21^e session) et a demandé au Secrétariat du PHI de faciliter ce processus et de faire rapport à ce sujet au Conseil à sa 22^e session.</u></p>
Sous-point 4.3 (par. 41)	<p><u>Le Bureau a demandé au Secrétariat de proposer l'inscription à l'ordre du jour de la 22^e session du Conseil du PHI d'un point relatif à la présentation des résultats de l'enquête sur les comités nationaux réalisée en 2015 et, si nécessaire, de formuler à cet égard des recommandations pour approbation.</u></p>
Sous-point 5.1 (par. 48)	<p><u>Le Bureau a décidé de recommander au Conseil d'établir un comité chargé du réseau des centres de catégorie 2 en vue d'aider les États membres à évaluer les nouveaux centres proposés par rapport à une vision stratégique et globale des domaines dans lesquels de nouveaux centres sont nécessaires et d'évaluer les contributions des centres existants aux activités prioritaires du PHI. Il a été demandé que le comité rende compte de ses conclusions au Bureau et au Conseil du PHI, ainsi qu'au Conseil exécutif afin d'informer les États membres.</u></p>
Sous-point 5.3 (par. 52)	<p><u>Le Bureau a décidé que, pour permettre l'examen des propositions lors d'une réunion hors session, des dossiers complets soient envoyés au Secrétariat du PHI le 3 mai 2016 au plus tard. Le Bureau décidera alors si les propositions seront ou non présentées au Conseil du PHI à sa 22^e session en juin 2016.</u></p>
Sous-point 6.1 (par. 55)	<p><u>Le Bureau a recommandé que le PHI renforce sa coopération avec le système des Nations Unies sur les questions d'eau douce dans les domaines d'intérêt commun.</u></p>

Numéro de sous-point et de paragraphe	Décision prise/actions requises
Sous-point 6.2 (par. 56)	<u>Le Bureau a pris acte avec satisfaction de la collaboration du PHI avec d'autres programmes, et a recommandé que le PHI intensifie sa coopération et renforce les synergies avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans les domaines d'intérêt commun.</u>
Sous-point 6.6 (par. 60)	<u>Le Bureau a recommandé au Secrétariat d'accorder un degré de priorité élevé à la contribution du PHI aux volets les plus pertinents des programmes internationaux.</u>
Point 7 (par. 62)	<u>Le Bureau a demandé au Secrétariat de préparer un document d'information sur les activités du PHI relatives aux ODD et de le présenter au Conseil du PHI à sa prochaine session, en vue de recueillir l'avis des États membres sur la meilleure façon d'accompagner les pays et de renforcer leurs capacités dans la collecte et le suivi des données pour les indicateurs de l'ODD 6.</u>
Point 8 (par. 63)	<u>Le Bureau a demandé au Secrétariat :</u> <u>(a) d'examiner le sous-point 4.3, « Rapport sur la consultation relative à l'actualisation des Statuts du PHI et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI », au début de la session du Conseil, préalablement à l'élection du nouveau président et des vice-présidents¹ ;</u> <u>(b) de rayer de l'ordre du jour le sous-point 4.4, « Rapport sur la consultation relative à l'établissement d'un groupe intergouvernemental d'experts sur l'eau » ;</u> <u>(c) de distribuer un ordre du jour provisoire tenant compte des modifications susmentionnées.</u>

¹ La révision du règlement intérieur d'un organe directeur, même si elle est approuvée par le Conseil du PHI à sa 22^e session, doit également être approuvée par le Conseil exécutif et la Conférence générale. Par conséquent, la version révisée du Règlement intérieur du Conseil du PHI n'entrera pas en vigueur avant la 23^e session de ce dernier.

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Évolutions institutionnelles au sein de l'UNESCO
 - 3.1 Évolution de la situation au sein du Secteur des sciences exactes et naturelles et de la Division des sciences de l'eau depuis les 197^e et 198^e sessions du Conseil exécutif et la 38^e session de la Conférence générale, y compris l'adoption du Programme et budget pour 2016-2017 (38 C/5)
 - 3.2 Audit de la gouvernance du PHI
 - 3.3 Rapport sur la consultation relative à l'actualisation des Statuts du PHI et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI
 - 3.4 Rapport sur la consultation relative à l'établissement d'un groupe intergouvernemental d'experts sur l'eau
 - 3.5 Activités extrabudgétaires liées au PHI
 - 3.6 Rapport du Comité des finances du PHI
 - 3.7 Rapport du Comité pour l'information et la communication du PHI
 - 3.8 Rapport sur la célébration du 50^e anniversaire des programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau
4. Mise en œuvre du programme
 - 4.1 Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII)
 - 4.2 Rapport sur la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées à la 21^e session du Conseil intergouvernemental du PHI et à la 52^e réunion du Bureau du PHI
 - 4.3 Suivi de l'évaluation externe de PHI-VIII, y compris le rapport de l'enquête sur les comités nationaux du PHI
 - 4.4 Rapport sur le suivi de l'audit du Secteur des sciences exactes et naturelles
 - 4.5 Coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO
5. Réseau hydrologique de l'UNESCO
 - 5.1 Statut et fonctionnement du réseau hydrologique de l'UNESCO
 - 5.2 Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (catégorie 1)
 - 5.3 Centres qu'il est proposé de créer sous l'égide de l'UNESCO
 - 5.4 Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau

6. Relations avec les Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales
 - 6.1 Coopération avec le système des Nations Unies sur les questions d'eau douce
 - 6.2 Coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales
 - 6.3 Contribution du PHI au Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau
 - 6.4 Rôle du PHI dans la Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)
 - 6.5 Rôle du PHI dans des réunions internationales importantes
 - 6.6 Rôle du PHI dans des programmes internationaux pertinents
7. Mesures prises par le PHI pour mettre en œuvre l'objectif 6 de développement durable relatif à l'eau et à l'assainissement et en assurer le suivi
8. Activités préparatoires de la 22^e session du Conseil intergouvernemental du PHI
 - 8.1 Approbation de l'ordre du jour provisoire de la 22^e session du CIG
 - 8.2 12^e Colloque Kovacs
 - 8.3 Autres questions ayant trait au Conseil
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport
11. Clôture de la session

ANNEXE III

LISTE DES PARTICIPANTS

I. MEMBERS OF THE BUREAU

Chairperson

Mr David Korenfeld Federman (Group III - Latin America and the Caribbean)
Chairperson, IHP National Committee of Mexico (CONAMEXPHI)
Email: IHP.Chairperson@unesco.org;
drkorenfeld@prodigy.net.mx

Vice-Chairpersons

Mr Johannes Cullmann (Group I - Europe and North America)
Director of German National Commission's Secretariat for UNESCO IHP
IHP/HWRP – Secretariat
Federal Institute of Hydrology (BfG)
AmMainzer Tor 1
56068 Koblenz
Germany
Tel.: + 41 22 73 08 355
Cell: + 41 79 54 70 615
Email: jcullmann@wmo.int

Mr Mitja Brilly (Group II - Eastern and Central Europe)
Chair, IHP National Committee
Professor, University of Ljubljana
Faculty of Civil Engineering and Geodesy
Jamova 2
1000 Ljubljana
Slovenia
Tel.: +38614253324
Fax: +386 1 2519897
Email: mbrilly@fgg.uni-lj.si

Mr Ian White (Group IV - Asia and the Pacific)
Emeritus Professor, Water Resources
Australian National University
Canberra, ACT
Australia
Tel.: +61 416 249 809
Email: ian.white@anu.edu.au

Mr Jean Patrice Roger Jourda (Group Va - Africa)
Professor, Université Félix Houphouët-Boigny
UFR-STRM
22 BP 582
Abidjan 22
Côte d'Ivoire

Tel.: +225 07 37 17 59 / +337 62 21 16 44
Email: jourda_patrice@yahoo.fr

Mr Mahmoud Abu-Zeid (Group Vb - Arab States)
President, Arab World Council
9 Al-Mokhayam Al-Da'em St.
AlHayAISadas Nasr City
11471 Cairo
Egypt
Tel.: +202 2404 3115
Email: president@arabwatercouncil.org;
info@mahmoudabuzeid.info

II. OBSERVERS

Ms Anna Walch
Attaché, Permanent Delegation of Austria to UNESCO
Tel.: +33 1 45 68 34 57
Email: Anna.walch@bmeia.gv.at

Mr Stefan Krawielicki
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of Germany to UNESCO
9 rue Maspère
75116 Paris
Tel.: +33 1 55 74 57 31
Cell: +33 6 13 40 74 92
Email: v-unes@pari.diplo.de

Ms Ina Severin
Permanent Delegation of Germany to UNESCO
9 rue Maspère
75116 Paris
Tel.: +33 1 55 74 57 34
Email : wiss-ext-unes@pari.diplo.de

Ms Amina Alfeine
Cousellor, Permanent Delegation of Comoros to UNESCO
20, rue Marbeau
75016 Paris
Tel +33 6 51 82 80 05
Email: amina_djamila@yahoo.com

Mr Stein van Oosteren
Chair, IHP Finance Committee

Attaché, Permanent Delegation of the
Kingdom of the Netherlands to UNESCO
7 rue Eblé, 75007 Paris
Tel.: +33 1 40 62 33 36
Email: stein-van.oosteren@minbuza.nl

Permanent Delegation of the Republic of
Panama to UNESCO
UNESCO House
Tel: +33 1 45 68 31 90
Fax: +33 1 45 68 31 93
E-mail: dl.panama@unesco-delegations.org
Ms Gabriella Palos
Second Secretary, Permanent Delegation of
Hungary to UNESCO
140, avenue Victor Hugo
75116 Paris
Cell: +33 6 73 32 85 69
Email: gpalos@mfa.gov.hu

Ms Alaralstemil Aydil
Counsellor for Science, Permanent
Delegation of Turkey to UNESCO
UNESCO House
Tel.: +33 1 45 68 27 34 Email:
alara.aydil@mfa.gov.tr

Mr Imoh Sunday Egbo
Deputy Permanent Delegate, Permanent
Delegation of Nigeria to UNESCO
UNESCO House
Cell: +33 7 55 94 49 92
Email: idoreyinegbo@gmail.com

Mr Ricardo Enriquez
Third Secretary, Permanent Delegation of
Guatemala to UNESCO
UNESCO House
Tel.: +33 1 42 27 78 63
Email: dl.guatemala@unesco-delegations.org

Mr Zhijun Yi
Counsellor, Permanent Delegation of China
to UNESCO
UNESCO House
Cell: +33 7 81 14 99 88

Mr Geraldo CordeiroTupynamba
Counsellor, Permanent Delegation of Brazil to
UNESCO
UNESCO House
Cell: +33 6 46 70 90 75
Email: gc.tupynambo@unesco-
delegations.org

Ms Elena Kirilova

Intern, Permanent Delegation of Bulgaria to
UNESCO
UNESCO House
Cell: +33 7 82 24 37 65
Email: elena@kirilova.fr

Ms Reem Alhelban
Intern, Permanent Delegation of Kuwait to
UNESCO
UNESCO House
Email: reem_alh.an@hotmail.com

Mr Suheil Shaheen
Permanent Delegation of Jordan to UNESCO
UNESCO House
Cell: +33 7 55 07 79 54
Email: suheil.shaheen@yahoo.com

Mr Yahya Al-Matarr Jobe
Counsellor, Permanent Delegation of The
Gambia to UNESCO
UNESCO House
Cell: +33 6 69 93 81 49
Email: jobeyahya@yahoo.com

Ms Angelica Christin Mulokozi
Permanent Delegation of Tanzania to
UNESCO
7ter, rue Léonard de Vinci
75116 Paris
Tel.: +33 1 53 70 63 66
Email: a.mulokozi.tz@unesco-
delegations.org

Ms Eun-Young Kim
Attaché, Permanent Delegation of the
People's Democratic Republic of Korea to
UNESCO
UNESCO House
Tel.: +33 1 45 68 31 51
Email: Heidi@unesco.org.kr

Ms Helen Gjaerde
Permanent Delegation of Norway to
UNESCO
UNESCO House
Email: h.gjaerde.no@unesco-delegations.org

Ms Josefine Vilby
Permanent Delegation of Denmark to
UNESCO
UNESCO House
Cell: +33 7 68 47 82 67

Ms Yohana Maharlika
Permanent Delegation of Greece to UNESCO

UNESCO House
Cell: +33 7 55 11 92 39
Email: y.maharlika@gmail.com

Ms Yan Huang
Chair, Communication and Outreach
Committee of IHP
Deputy Secretary, IHP National Committee of
China
Deputy Chief Engineer
Changjiang Institute of Survey, Planning,
Design and Research
Changjiang Water Resources Commission
1863 Jiefang Avenue
Wuhan, 430010
China
Tel.: +86 27 82926230 (office)
Cell: +86 13886055811
Email: yhuang@cjwsjy.com.cn /
y.huang.ctw@gmail.com

Mr Francisco José Muñoz Pereyra
Deputy Director General for Drainage,
Drinking Water and Sanitation, CONAGUA
Vice-President of the IHP National Committee
of Mexico (CONAMEXPHI)
Insurgentes Sur 2416, Col. Copilco el Bajo,
Coyoacan, Distrito Federal, México
Email: Francisco.muniz@conagua.gob.mx

Ms Pamela Alejandra Rejos Hernandez
CONAGUA
Mexico
Tel.: +55 51 74 40 00 Ext. 29 92
Email: pamelorejos@conagua.gob.mx

Ms Ana Karin Fonseca Nemando
CONAGUA Multilateral Affairs
Insurgentes xxx, N° 2617 Cayocan
Cuidad de Mexico
Mexico
Tel. : +55 51 74 40 00
Email : ana.fonseca@conagua.gob.mx

Ms Claudia E. Coria-Bustos Pérez
International Affairs Manager, CONAGUA
Secretary of International Affairs of the IHP
National Committee of Mexico
(CONAMEXPHI)
Insurgentes Sur 2416, Col. Copilco el Bajo,
Coyoacan, Distrito Federal, México
Email: Claudia.coria@conagua.gob.mx

Mr Roberto Olivares Director-General,
ANEAS
Vice-President of the IHP National Committee
of Mexico (CONAMEXPHI) Palenque #287,
Col. Narvarte C.P. 03020. Ciudad de
México Email:
roberto.olivares@aneas.com.mx

Ms. Simla Yasemin Özkaya
Counsellor, Water and Environmental Affairs
Ministry of Foreign Affairs of the Republic of
Turkey

Mr Pierre-Alain Roche
Conseil général de l'environnement et du
développement durable
Ministère de l'environnement, de l'énergie et
de la mer
Tour Sequoia - Bureau 30-23 92055 LA
DEFENSE CEDEX
Tel.: +33 1 408 16810
Email: pierre-alain.roche@developpement-
durable.gouv.fr

Mr Christophe Cudennec
Secretary General
International Association of Hydrological
Sciences (IAHS)
Liaison Officer
International Union of Geodesy and
Geophysics (IUGG)
Agrocampus Ouest, CS 84215
35042 Rennes Cedex, France
Tel.: +33 2 23 48 55 58
Email: cudennec@agrocampus-ouest.fr

Mr Bruno Tassin
Secretary
ARCEAU IdF
16 rue Claude Bernard
75005 Paris
France
Email: bruno.tassin@enpc.fr

Ms Irina Severin
Director
ARCEAU IdF
16 rue Claude Bernard
75005 Paris
France
Cell : +33 6 08 04 79 47
Email : irina.severin@arceau-idf.fr

Ms Geraldine Izambart
ARCEAU IdF

16 rue Claude Bernard
75005 Paris
France

Ms Joy Penroz
Director
Raki Films
Cell: +33 6 52 81 43 98
Email: joypenroz@gmail.com

Mr Sylvain GRAIN
Producer (Cinema/TV)
Raki Films
Cell: +33 6 73 82 23 22
Email: sylvain.grain@gmail.com

III. UNESCO WATER INSTITUTES

Category 1 Water Institute

UNESCO-IHE Institute for Water Education
Mr Fritz Holzwarth
Rector a.i.
UNESCO-IHE Institute for Water Education
Westvest 7
2601 DA Delft, The Netherlands
Tel.: +31 1521 51843
Email: f.holzwarth@unesco-ihe.org

Category 2 Water Centres

Mr Siegfried Demuth
Director
International Centre for Water Resources and
Global Change
Secretariat German IHP/HWRP National
Committee Federal Institute of Hydrology
P.O. Box 200253
56002 Koblenz Germany
Tel.: +49 261 1306 5313
Fax: +49 261 1306 5422
Email: demuth@bafg.de

IV. UNESCO SECRETARIAT

Secretariat of the International Hydrological Programme (IHP) of UNESCO

Division of Water Sciences (SC/HYD)
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP,
France
Email: ihp@unesco.org

Ms Blanca Jiménez-Cisneros
Director, Division of Water Sciences
Secretary of the IHP
Tel.: +33 1 45 68 40 02
Email: b.jimenez-cisneros@unesco.org

Ms Anna Movsisyan
Assistant to Director and the Secretary of IHP
Tel.: +33 1 45 68 40 01
Email: a.movsisyan@unesco.org

Section on Hydrological Systems and Water Scarcity (SC/HYD/HSS)

Mr Abou Amani
Chief
Tel.: +33 1 45 68 39 96
Email: a.amani@unesco.org

Mr Anil Mishra
Programme Specialist
Tel.: +33 1 45 68 39 47
Email: a.mishra@unesco.org

Mr Takahiro Konami
Programme Specialist
Tel.: +33 1 45 68 40 20
Email: t.konami@unesco.org

Ms Barbara Kavuma Lwanga
Assistant to Chief
Tel.: +33 1 45 68 39 97
Email: b.lwanga@unesco.org

Temporary Staff/Consultants

Ms Barbara Avila
Consultant
Tel.: +33 1 45 68 40 26
Email: b.avila@unesco.org

Mr Yo Nishimura
Programme Assistant
Tel.: +33 1 45 68 17 75
Email: y.nishimura@unesco.org

Intern(s)

Ms Hyejin Eun
Email: h.eun@unesco.org

Section on Groundwater Systems and Settlements (SC/HYD/GSS)

Ms Alice Aureli
Chief
Tel.: +33 1 45 68 39 95
Email: a.aureli@unesco.org

Mr Alexandros K. Makarigakis
Programme Specialist
Tel.: + 33 1 45 68 41 78
Email: a.makarigakis@unesco.org

Mr Yonghyo Park
Programme Specialist
Tel.: +33 1 45 68 09 27
Email: yo.park@unesco.org

Mr Matthew Lagod
Project Officer
Tel.: +33 1 45 68 39 51
Email: m.lagod@unesco.org

Ms Sima Taheri
Assistant to Chief
Tel.: +33 1 45 68 41 75
Email: s.taheri@unesco.org

Temporary Staff/Consultants

Mr Tales Carvalho Resende
Consultant
Tel.: +33 1 45 68 39 65
Email: t.carvalho-resende@unesco.org

Mr Suren Gevinian
Consultant
Tel.: +33 1 45 68 39 61
Email: s.gevinian@unesco.org

Mr Ismael Madrigal
Consultant
Tel.: +33 1 45 68 39 62
Email: i.madrigal@unesco.org

Mr Vefa Moustafaev
Consultant
Tel.: +33 1 45 68 41 54
Email: v.moustafaev@unesco.org

Mr Aurélien Dumont
Consultant
Tel.: +33 1 45 68 39 15
Email: au.dumont@unesco.org

Mr Bruno Nguyen
Senior Consultant
Tel.: +33 1 45 68 42 64
Email: b.nguyen@unesco.org

Interns

Ms Chloe Meyer
Email: c.meyer@unesco.org

Volunteer

Ms Malinali Dominguez-Mares
Email : m.dominguez-mares@unesco.org

Section for Ecohydrology, Water Quality and Water Education (SC/HYD/EQE)

Mr Giuseppe Arduino
Programme Specialist
Tel.: +33 1 45 68 39 99
Email: g.arduino@unesco.org

Ms Sarantuyaa Zandaryaa
Programme Specialist
Tel.: +33 1 45 68 40 54
Email: s.zandaryaa@unesco.org

Mr Youssef Filali-Meknassi
Programme Specialist
Tel.: +33 1 45 68 12 21
Email: y.filali-meknassi@unesco.org

Ms Nicole Webley
Assistant Programme Specialist
Tel.: +33 1 45 68 40 31
Email: n.webley@unesco.org

Ms Natasha Lazic
General Assistant
Tel.: +33 1 45 68 40 36
Email: n.lazic@unesco.org

Temporary Staff/Consultants

Ms Anais Chagankerian
Programme Assistant
Tel.: +33 1 45 68 40 70
Email: a.chagankerian@unesco.org

Mr Ignacio Deregibus
Consultant
Tel.: +33 1 45 68 24 15
Email: i.deregibus@unesco.org

Ms Laicia Gagnier
Consultant
Tel.: +33 1 45 68 39 37
Email: l.gagnier@unesco.org

Ms Amandine Ladrille
Programme Assistant
Tel.: +33 1 45 68 39 21
Email: a.ladrille@unesco.org

Mr Alexander Otte
Programme Officer
Tel.: +33 1 45 68 40 05
Email: a.otte@unesco.org

Interns

Mr Fernando Avakian
Tel.: +33 1 45 68 41 39
Email: f.avakian@unesco.org

Mr Jingfu Chen
Tel.: +33 1 45 68 39 43
Email: j.chen@unesco.org

Ms Geunhwa Lee
Tel.: +33 1 45 68 11 46
Email: ge.lee@unesco.org

Mr Daniel Woodburn
Email: d.woodburn@unesco.org

World Water Assessment Programme (WWAP)

Mr Stefan Uhlenbrook
Coordinator
Villa La Colombella – Località di Colombella
Alta
06134 Colombella, Perugia, Italy
Tel.: + 39 75 591 1030
Email: s.uhlenbrook@unesco.org

Mr Engin Koncagul
Programme Specialist and Case Studies
Project Officer
Tel.: +33 1 45 68 38 81
Email: e.koncagul@unesco.org

Natural Sciences Sector

Mr Qunli Han
Director, Division of Ecological and Earth
Sciences and MAB Secretary
Tel.: +33 1 45 68 40 67
Email: q.han@unesco.org

Mr Patrick J. Mc Keever
Chief of Section, Earth Sciences and Geo-
Hazards Risk Reduction
Tel.: +33 1 45 68 41 17
Email: pj.mckeever@unesco.org

Intergovernmental Oceanographic Commission

Mr Vladimir Ryabinin
Assistant Director-General and Executive
Secretary of the IOC
Tel.: +33 1 45 68 39 83
Email: v.ryabinin@unesco.org

Social and Human Sciences Sector

Ms Dafna Feinholz
Chief of Section, Bioethics and Ethics of
Science
Tel.: +33 1 46 68 49 94
Email: d.feinholz@unesco.org

ANNEXE IV

LISTE DES DOCUMENTS

DOCUMENTS DE TRAVAIL

Cote du document (IHP/Bur-LIII/...)	Titre	Point de l'ordre du jour
1 Prov.	Ordre du jour provisoire	2
2 Prov.	Calendrier provisoire	2
3 Prov.	Projet de rapport final	1-10
4 Prov.	Liste provisoire des documents (le présent document)	2
5 Prov.	Liste provisoire des participants	2
6	Évolutions institutionnelles au sein de l'UNESCO	3
7	Mise en œuvre du programme	4
8	Réseau hydrologique de l'UNESCO	5
9	Relations avec les Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales	6
10	Mesures prises par le PHI pour mettre en œuvre l'objectif 6 de développement durable relatif à l'eau et à l'assainissement et en assurer le suivi	7

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

(consultables en ligne uniquement)

Cote du document	Titre	Point de l'ordre du jour
IHP/IC-XXI/3	Rapport final de la 21 ^e session du Conseil intergouvernemental du PHI (Paris, 18-20 Juin 2014)	-
IHP/Bur-LI/3	Rapport final de la 51 ^e session du Bureau du PHI (Paris, 20 juin 2014)	-
IHP/Bur/Technical-Meeting/2014/3	Rapport final de la réunion technique des membres du Bureau du PHI (Mérida, Mexique, 13-14 novembre 2014)	-
IHP/Bur-LII/3	Rapport final de la 52 ^e session du Bureau du PHI (Paris, 1 ^{er} -2 juin 2015)	-
37 C/4	Stratégie à moyen terme, 2014-2021	3
37 C/5	Programme et budget approuvés, 2014-2017	3

Cote du document	Titre	Point de l'ordre du jour
38 C/5	Programme et budget pour 2016-2017 (38 C/5)	3
IHP/Statutes/1996	Statuts du Conseil intergouvernemental du PHI	3
IHP/Rules of Procedure/2000	Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI	3
IHP/Bur-LII/Ref.1	Projet de proposition de stratégie d'information et de communication du PHI	3
IHP/Bur-LII/Ref.2	Proposition de groupe d'experts du PHI sur l'eau, l'avenir et la durabilité – Proposition présentée par le Président du Conseil intergouvernemental du PHI (Mexique), anglais et espagnol	3
IHP/Bur-LIII/Ref.1	Consultation relative à l'actualisation des Statuts du PHI et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI – Résultat de la 52 ^e session du Bureau du PHI (1 ^{er} -2 juin 2015)	3
IHP/Bur-LIII/Ref.2	Consultation relative à l'actualisation des Statuts du PHI et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI – Résultats de la consultation relative à la prolongation du mandat du président et des vice-présidents du PHI	3
IHP/Bur-LIII/Ref.3	Résultats de la consultation relative à l'établissement d'un groupe d'experts intergouvernemental sur l'eau	3
IHP/Bur-LIII/Ref.4	Équipe spéciale UNESCO-PHI sur l'eau et les mégapoles – projet de mandat	4
IHP/Bur-LIII/Ref.5	Déclaration de la Conférence internationale « Eau, mégapoles et changements mondiaux »	4
IOS/EVS/PI/140. REV.3	Évaluation de la Phase VII (2008-2013) du Programme hydrologique international	4
IOS/AUD/2015/06	Audit sur le Secteur des sciences exactes et naturelles	4
37 C/18 Partie I	Révision de la stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO	5
IHP/IC-XXII/1 Prov.	Ordre du jour provisoire de la 22 ^e session du Conseil intergouvernemental du PHI	7
IHP/Bur-XLIII/3 Annexe IV	Critères de recevabilité des projets de résolution (DR) et principes directeurs et procédure à suivre en vue de leur élaboration puis de leur examen par le Conseil intergouvernemental du PHI [version révisée, 5 juin 2009]	7

Note : Tous les documents sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :
<http://fr.unesco.org/node/256253>

ANNEXE V

LISTE DES SIGLES ET TERMES SPÉCIAUX UTILISÉS DANS LE PRÉSENT RAPPORT

AIH	Association internationale des hydrogéologues
AISH	Association internationale des sciences hydrologiques
AMCOW	Conseil des ministres africains chargés de l'eau
ANEAS	Asociación Nacional de Empresas de Agua y Saneamiento de México (Association nationale des entreprises d'eau et d'assainissement du Mexique)
ARCEAU	Association Recherche Collectivités dans le domaine de l'EAU
ASTEE	Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (association de professionnels/le pour l'eau et l'environnement)
BM	Banque mondiale
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
CIG	Conseil intergouvernemental
COI	Commission océanographique intergouvernementale
COMEST	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies
CONAGUA	Comisión Nacional del Agua (Commission mexicaine sur l'eau)
COP	Conférence des Parties
EQE	Écohydrologie, qualité de l'eau et éducation relative à l'eau
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GEMI	Global Environment Monitoring Initiative
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
HLPW	Groupe de haut niveau sur l'eau
HQ	Siège
ICL	Consortium international sur les glissements de terrain
IIWQ	Initiative internationale sur la qualité de l'eau
MAB	Programme sur l'Homme et la biosphère
MOST	Programme Gestion des transformations sociales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OMM	Organisation météorologique mondiale
ONU	Organisation des Nations Unies
PCCP	Programme Du conflit potentiel au potentiel de coopération
PHI	Programme hydrologique international
PHI-VII	Septième phase du Programme hydrologique international (2008-2013)

PHI-VIII	Huitième phase du Programme hydrologique international (2014-2019)
PICG	Programme international de géosciences
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SG	Secrétaire général
SIPC	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNESCO-IHE	Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau
UNGA	Assemblée générale des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITWIN	Programme de jumelage et mise en réseau des universités
WLRI	Initiative sur les grands fleuves du monde
WWAP	Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau
WWDR	Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau